Paris se dit préoccupé après la condamnation d’un activiste au Burundi

France diplomatie, 30/04/2018 â€“ Source AFP Burundi - Q&R - Extrait du point de presse (30.04.18) Q - Le dÃ©fenseur des droits de lâ€™homme burundais Germain Rukuki, accusÃ© par le rÃ©gime de "rÃ©bellion", a Ã©tÃ© condamnÃ© le 26 avr ans de prison. La France entend-elle rÃ©agirÂ ?

RÂ - La France exprime sa prÃ©occupation aprÃ¨s la condamnation Ã 32 ans de prison de M.Â Germain Rukuki, prÃ©sident de lâ€™organisation Njabutsa Tujane et employÃ© de lâ€™Association des juristes catholiques du Burundi. La France dÃ©plo restrictions imposÃ©es aux libertÃ©s fondamentales au Burundi. Elle condamne les menaces et intimidations rÃ©pÃ©tÃ©es Ã lâ€™encontre de toute voix discordante, de lâ€™opposition politique, des dÃ©fenseurs des droits de lâ€™Homme et des mÃ©d indÃ©pendants. Elle appelle les autoritÃ©s burundaises Ã respecter les libertÃ©s fondamentales et les droits de lâ€™Homme.

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});